Mulhouse

DOSSIER DE PRESSE

Pour protéger les Mulhousiens, quelles solutions face aux canicules ?

Vendredi 10 juillet 2026 – Bibliothèque Grand'rue

Contact presse

Alicia GACH
Tél. : 03 89 32 59 92
Port. : 06 16 32 33 41
alicia.gach@mulhouse.fr

Sommaire

03 Introduction

04 Protéger la population

08 Protéger les agents de la Ville

10 Adapter les événements : l'exemple de Scènes de rue

Introduction

En juin dernier, la France a subi une canicule sans précédent. La vague de chaleur qui a touché le pays est considérée comme l'un des épisodes caniculaires les plus précoces et les plus intenses jamais observés, dépassant les précédents records de 2023.

L'Alsace et la ville de Mulhouse n'ont pas été épargnées par cet épisode météorologique. L'Alsace a même été l'une des régions les plus touchées, avec de nouveaux records de température établis (jusqu'à 39,9°C au pic de chaleur le samedi 27 juin) et une vigilance rouge déclenchée sur plusieurs jours.

Les climatologues indiquent que cet épisode s'inscrit dans une tendance de fond liée au réchauffement climatique, qui favorise des vagues de chaleur plus fréquentes, plus longues et plus intenses.

Ce dernier épisode de très fortes chaleurs a démontré la nécessité d'adapter l'organisation des services de la Ville, ainsi que d'une meilleure anticipation des mesures à mettre en œuvre.

Ainsi, afin de prévenir de prochaines vagues de chaleur et protéger au mieux l'ensemble des Mulhousiens face au dérèglement climatique, les élus et services de la Ville concernés ont fait le point sur les mesures existantes et celles à améliorer ou mettre en place.

Ouverture de « lieux de fraîcheur », adaptation des horaires de travail et d'accueil du public, incitation à la solidarité entre voisins, inscription sur le registre des personnes vulnérables… différentes actions sont aujourd'hui proposées.

Au-delà de ses services, la Ville agit aussi en coopération avec la Préfecture, l'Agence régionale de santé, le SIAO/115, les associations, les équipes de maraudes, les établissements accueillant des personnes âgées ou en situation de handicap, le GRHMSA, et le CCAS. Cette coordination permet d'adapter les réponses aux besoins du territoire.

Protéger la population

La récurrence et l'intensité des dernières canicules ont démontré que les épisodes de fortes chaleurs ne constituent plus des événements exceptionnels. Ils nécessitent donc une organisation adaptée afin de protéger la population, en particulier les personnes les plus fragiles.

Depuis 2004, la Ville a mis en place une cellule de veille canicule. Chaque année, le Centre communal d'action sociale (CCAS) déploie un dispositif renforcé de prévention et de suivi tout au long de la période estivale, du 1er juin au 15 septembre. Sous l'autorité du maire, Frédéric Marquet, depuis fin juin 2026, en écho au Plan communal de sauvegarde (PCS), une cellule de crise canicule hebdomadaire réunissant l'ensemble des directions concernées a également été mise en place.

En fonction de la situation météorologique, cette cellule adapte l'organisation des services municipaux et coordonne les actions avec l'État, l'Agence régionale de santé, les associations et les partenaires institutionnels.

L'une des priorités étant de protéger les personnes les plus vulnérables :

- les personnes âgées,
- les personnes en situation de handicap,
- les personnes isolées,
- les nourrissons et jeunes enfants,
- les personnes atteintes de maladies chroniques,
- les personnes sans domicile fixe.

Aujourd'hui, près de 200 Mulhousiens sont inscrits sur le registre communal canicule. Chaque inscription permet un accompagnement personnalisé et un suivi régulier pendant toute la durée des épisodes de chaleur. À ce jour, plus d'une centaine de personnes ont déjà été contactées afin de vérifier leur situation et leurs besoins.

Lorsque la vigilance est renforcée :

- les appels sont renouvelés toutes les 48 heures, puis quotidiennement en cas d'alerte maximale,
- les proches désignés sont contactés lorsqu'une personne reste injoignable,
- la Police municipale peut être sollicitée pour réaliser une enquête de voisinage,
- les secours sont appelés dès qu'une situation apparaît préoccupante.

Une mobilisation de tous les services municipaux

Ces adaptations pour protéger au mieux la population concernent un grand nombre de services municipaux qui s'impliquent au quotidien :

- **CCAS – Santé, Seniors et Handicap :** depuis la Clé des Ainés, activation du registre communal canicule, appels réguliers des personnes inscrites, adaptation des horaires d'ouverture au public (en niveau 3 - vigilance orange : 8h/13H. En niveau 4 – vigilance rouge : 8h/13h et organisation d'après-midi fraicheur), diffusion de la liste des lieux climatisés à destination des seniors, mobilisation des partenaires et des secours lorsque nécessaire, attente organisée dans la cour intérieure ombragée (en niveau 4) ;
- **CCAS – Solidarité, Secours et Insertion :** maintien de l'accueil social avec horaires adaptés au public dès le niveau 3 (7h30-11h30/12h30-14h), réorganisation des rendez-vous pour préserver l'accompagnement des publics malgré les fortes chaleurs, permanence téléphonique maintenue jusqu'à 17h, télétravail pour une partie des équipes et maintien de contacts avec la population accompagnée (téléphone, visio) ;
- **CCAS – Famille, Parentalité et Prévention :** adaptation des horaires d'accueil (beaucoup d'intervention au domicile des familles et dans des lieux au sein des quartiers), télétravail pour les agents et entretiens téléphoniques ou visio avec les jeunes et les familles, accueil dans des espaces climatisés, adaptation des activités extérieures selon les températures ;
- **France Services :** adaptation des rendez-vous sur les créneaux les plus frais de la journée afin de maintenir l'accompagnement administratif des usagers ;
- **Affaires démographiques :** maintien de l'ensemble des démarches d'état civil, ouverture du service de 7h à 15h en cas de niveau 3, report des rendez-vous les plus tardifs, maintien des cérémonies de mariage les vendredi après-midi et samedi matin ;
- **Affaires funéraires – cimetières :** horaires aménagés dès 29°C permettant un accès aux heures les moins chaudes, adaptation de l'organisation des équipes de terrain, vigilance particulière pour les cérémonies, horaires adaptés dès le niveau 3 (6h-9h/18h-20h voire 21h) ;
- **Affaires funéraires - centre funéraire :** limitation des opérations durant les heures les plus chaudes, possibilité d'adaptation exceptionnelle en cas d'augmentation importante de la mortalité, organisation spécifique des crémations afin de protéger les agents ;

- **Service communal d'Hygiène et de santé :** définition d'un seuil de température ambiante au-delà duquel le marché devra être fermé avec inscription dans le règlement dès l'été prochain, mise à disposition de gamelles d'eau pour les animaux près des fontaines du parc Salvator et de la Plaine de l'Ill ;
- **Pôle espace public et patrimoine bâti :** étude sur la possibilité d'équiper chaque bâtiment municipal et école d'au moins une salle climatisée, lancement d'un audit complet du parc immobilier pour planifier les travaux nécessaires (isolation, climatisation ciblée, végétalisation), identification d'un lieu de fraîcheur ouvert au public (salle des Adjudications, derrière l'ancien Hôtel de ville, ouverte de 12h à 18h et en fonctionnement à partir du 15 juillet 2026), ouverture de certains parcs toute la nuit en vigilance rouge (Glück, Hubler, Salvator, Sainte-Geneviève, Braun, Panorama, Réservoir et Steinbach).

Appel à la solidarité citoyenne

Aucun dispositif institutionnel ne pourra remplacer la vigilance de proximité et la responsabilité individuelle. Aussi, la Ville a lancé un appel à la solidarité à l'ensemble des Mulhousiens. Celui-ci incite à prendre quelques minutes pour rendre visite à un voisin âgé, appeler un proche isolé, vérifier qu'une personne fragile dispose d'eau, qu'elle mange correctement et qu'elle reste au frais, en cas de fortes chaleurs.

Une visite peut rompre l'isolement. Un appel peut rassurer. Un simple passage peut sauver une vie. Si une personne semble désorientée, très fatiguée, ne répond plus au téléphone, paraît en difficulté ou présente un comportement inhabituel, il est nécessaire d'appeler immédiatement les secours (15, 18, 112). À Mulhouse, chacun peut être un maillon de cette chaîne de vigilance et de solidarité.

Les bons gestes à adopter

Afin de préserver au mieux sa santé contre les effets de la chaleur, quelques gestes simples peuvent être appliqués au quotidien : boire régulièrement de l'eau, même sans ressentir la soif et mouiller son corps (notamment grâce aux fontaines d'eau potable accessibles dans les différents quartiers de la ville), manger en quantité suffisante et ne pas consommer d'alcool, éviter les efforts physiques, en particulier aux heures les plus chaudes…

En cas de déplacement, il est aussi possible d'utiliser les transports en commun qui sont tous climatisés. Leur utilisation permet également de limiter la pollution atmosphérique, la qualité de l'air se dégradant davantage sous les effets de la chaleur. Afin de faciliter leur accessibilité, Soléa applique la gratuité sur l'ensemble de son réseau, tous les samedis, jusqu'au 26 septembre. Une offre valable également sur les parkings relais.

Toutes les informations pour l'ensemble des dispositifs et les recommandations sont accessibles sur le site de la Ville : Accueil - Mulhouse.

Protéger les agents de la Ville

Afin de protéger les agents de la Ville de Mulhouse des risques liés aux fortes chaleurs, différentes actions sont mises en œuvre. Celles-ci sont variables en fonction des seuils d'alerte émis par Météo France et s'adaptent aux différents métiers.

Pour les agents administratifs n'ayant pas de bureau climatisé :

- Vigilance orange :
  - Horaires aménagés possibles (présence de 7h à 14h30 avec une pause de 20 minutes, dans la limite d'une présence organisée dans le service jusqu'à 17h pour la continuité de service) ;
  - Rappel des points d'eau accessibles ;
  - Mise à disposition de ventilateurs ;
  - Rappel et diffusion des bonnes pratiques de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS).
- Vigilance rouge (en complément) :
  - Elargissement du dispositif de télétravail avec possibilité de déroger à la convention pour bénéficier de plus de jours, tout en tenant compte de l'organisation du travail dans le cadre de l'accueil du public.

Pour les agents techniques :

- Mise en place des horaires d'été de début juin à septembre ;
- Limitation autant que possible du travail physique, travaux exigeant privilégiés le matin ;
- Planification des interventions en matinée.

Pour les agents mobilisés sur des événements sportifs :

- Aménagement des horaires d'accueil sur site ;
- Installation de parasols.

Pour les agents des structures culturelles :

- Théâtre : annulation des représentations en cas de très fortes chaleurs ;
- Bibliothèques non climatisées : ouverture au public le matin uniquement.

Pour les agents identifiés comme vulnérables :

- Pour problématiques de santé : sur avis médicaux rendus lors de visites, les restrictions prescrites doivent être appliquées par les managers
- Pour les mineurs : pas de travaux en alerte rouge
- Pour les femmes enceintes : possibilité de se rendre dans des locaux climatisés ou de bénéficier de plus de jours de télétravail.

Pour tous les agents :

- Rappel de la conduite à tenir en cas d'urgence ;
- Communication des mesures à mettre en œuvre dans la collectivité ;
- Binômage systématique ;
- Accès à l'eau (minimum 3 litres par jour) ;
- Mise en place d'équipements de protection individuelle spécifiques adaptés aux activités de travail.

Par ailleurs, au regard de l'évolution des conditions climatiques, il est prévu qu'un groupe de travail soit constitué d'ici la fin de l'année. Celui-ci aura pour objectif de réfléchir à de nouvelles mesures permettant d'accompagner les services dans la gestion des conditions de travail des collaborateurs.

Adapter les événements : l'exemple de Scènes de rue

Depuis la première vague de chaleur, la Ville de Mulhouse, en lien avec les autorités (sous-préfecture notamment), s'efforce de maintenir ses différents événements, tout en mettant en place des mesures d'adaptation. Ce pour permettre à tous de profiter des événements populaires dans les meilleures conditions de sécurité et de confort.

Le 21 juin, la Ville avait notamment maintenu la Fête de la musique, mais en adaptant les horaires, les conditions de circulation, en limitant la consommation d'alcool et en rappelant les bonnes pratiques.

Pour Scènes de rue, qui se déroule depuis ce jeudi 9 juillet et jusqu'à ce dimanche, un plan de prévention et de gestion du risque canicule a également été mis en œuvre. L'objectif étant de protéger au mieux les quelque 40 000 spectateurs attendus sur cet événement incontournable de l'été à Mulhouse.

Ainsi, sont prévus :

- l'organisation d'une veille météorologique quotidienne et la graduation claire des réponses selon les niveaux d'alerte, renforcée par la prévision d'une cellule de crise en cas de situation critique ;
- la mise en valeur de la cartographie des 63 points d'eau permanents et temporaires (via QR code), associée à une communication préventive ;
- la diffusion de consignes spécifiques aux compagnies et de recommandations ciblées au public ;
- la protection des équipes salariées : aménagement des horaires de montage, pauses obligatoires toutes les 20 à 30 minutes en espace frais, rotation des équipes ;
- le maillage du dispositif médical et de secours avec l'installation d'un dispositif prévisionnel de secours fixe de la Croix-Rouge place de la Réunion et la présence d'équipes mobiles de la Protection civile ;
- l'adaptation de la programmation et de l'accueil avec la possibilité de décaler des représentations aux heures moins exposées, l'évitement des files d'attente au soleil et le déploiement d'outils de confort (brumisateurs, éventails…).

En maintenant ses événements tout en adaptant leur organisation aux conditions météorologiques, la Ville de Mulhouse réaffirme sa volonté de concilier convivialité, culture et sécurité, afin que chacun puisse partager ces moments festifs dans les meilleures conditions.